

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

M. MERLET a donné procuration à Mme CHEVALIER

M. SAINTE-CROIX a donné procuration à Mme DUFAYET

M. PARENTY a donné procuration à M. ROLLET

Mme CARON a donné procuration à M. BEDIN

M. DAOUDI a donné procuration à M. LANTERI

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU a donné procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, CALABRE ainsi que Monsieur GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Monsieur Benjamin GABIRON est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240925-4-15-09-2024-DE
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.15/09/2024

NOMENCLATURE ACTES :

8.5 Politique de la Ville

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU, adjointe au Maire chargée de la démocratie participative et de la politique de la ville,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la circulaire du premier ministre n° 5729/SG du 30 juillet 2014 afférente à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

VU la circulaire du ministre de la ville du 15 octobre 2014 afférente aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

VU la délibération n°1.1/06/2015 du Conseil municipal du 10 juin 2015 ayant validé le contrat de ville intercommunal,

VU le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport annuel de mise en œuvre de la politique de la ville,

CONSIDÉRANT la signature du contrat de ville intercommunal le 26 juin 2015 entre l'Etat, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les villes de l'agglomération concernées par un quartier prioritaire, les partenaires institutionnels et associatifs concernés,

CONSIDÉRANT que le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 fait obligation aux communes et aux EPCI de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,

CONSIDÉRANT l'adoption de l'avenant au contrat de ville pour la période 2020-2023 par l'ensemble des partenaires signataires,

CONSIDÉRANT que l'Etat a attribué aux communes ainsi qu'aux associations intervenant sur le quartier prioritaire une dotation de 52 400 € pour la mise en place d'actions répondant aux priorités afférentes aux 4 piliers déterminés par le contrat de ville intercommunal que sont :

- le pilier cohésion sociale
- le pilier renouvellement urbain et cadre de vie
- le pilier développement économique et emploi
- le pilier transversal autour de la citoyenneté et des valeurs républicaines

CONSIDERANT que la commission « Réussite éducative, vie citoyenne et développement social » s'est réunie en date du 17 septembre 2024,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du rapport politique de la ville 2023 du contrat de ville intercommunal.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer tous documents administratifs afférents à ce rapport.

ARTICLE 3 : DE CONSTATER l'inscription des recettes, d'un montant de 40 400 € au compte administratif 2023, en budget de fonctionnement des services concernés sur la commune de Vauréal (Centre socioculturel, Jeunesse, Politique de la ville).

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire : 02 OCT. 2024
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 02 OCT. 2024
.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20240925-4-15-09-2024-DE

Date de télétransmission : 02/10/2024

Date de réception préfecture : 02/10/2024

contrat de ville 2023					
Nom du porteur	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Subvention Etat accordée en 2022	RECETTES 2023	COMMENTAIRES
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-GRATIFERIA	12 327 €		3 000 €	
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-IPAD	3 500 €	2 400 €	2 000 €	
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-MISSION NUMERIQUE	36 510 €	1 500 €	2 000 €	
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-POINT ECOUTE	14 001 €	4 000 €	4 000 €	
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-STAGE CITOYENNETE	6 155 €	3 000 €	3 000 €	
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-SPECTACLES DU DIMANCHE	7 670 €	2 400 €	2 400 €	
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-TOUT COMMENCE PAR UN SOURIRE	11 755 €		3 000 €	
CONSEIL CITOYEN DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-Parents, mode d'emploi ? - Conseil citoyen	10 700 €	2 000 €	2 000 €	
LA SAUVEGARDE	95-2023-CV-VAUREAL-Chantier de mobilisation - Sauvegarde 95	9 050 €	3 500 €	3 500 €	
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-CV-VAUREAL-CLAS		14 000 €	12 000 €	Modification de notification à 12 000 € le 19/07
		171 568 €	32 800 €	36 900 €	
TOTAL RECETTES CONTRAT DE VILLE POUR LA VILLE				31 400 €	
VVV1					
COMMUNE DE VAUREAL	Projet découverte des métiers	2 600 €		1 500 €	
LA SAUVEGARDE	95-2023-VVV1-Hiver- VAUREAL- Séjour éducatif montagne			1 500 €	
				3 000 €	
TOTAL RECETTES VVV1 POUR LA VILLE				1 500 €	
Quartiers d'été					
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-QE-VAUREAL-Estival	27 860 €	5 000 €	5 500 €	1500 € supplémentaires : notification du 21 07 23
COMMUNE DE VAUREAL	95-2023-QE-Vauréal-Séjour découverte métiers agriculture	7 653 €	2 000 €	2 000 €	
LA SAUVEGARDE	95-2023-VVV2-Vauréal-Séjour éducatif Marseille	9 819 €	2 000 €	1 500 €	notification complémentaire le 21 07 23
		54 097 €	18 500 €	9 000 €	
TOTAL RECETTES VVV ÉTÉ POUR LA VILLE				7 500 €	
VVV 3 Automne-Hiver					
LA SAUVEGARDE	95-2023-VVV3-Toussaint-Noël-Vauréal-Action éducative sécurité routière	7 793 €		2 000 €	
LA SAUVEGARDE	95-2023-VVV3-Toussaint-Noël-Vauréal-Séjour éducatif et sportif Royan	8 472 €		1 500 €	
				3 500 €	
TOTAL RECETTES POLITIQUE DE LA VILLE 2023 POUR LA VILLE				40 400 €	
TOTAL RECETTES POLITIQUE DE LA VILLE 2023				52 400 €	
TFPB 2023					
SEQENS	Participation aux temps forts de la Ville : repair event, fêtes pl des marchands, du jardin partagé, gratiféria			2 500 €	
	Panneaux d'exposition pour le projet "tout commence par un sourire" sur les grilles autour de la place des Marchands (collage)			2 000 €	
ERIGERE	Fête de la place, concertation : animation musicale			2 000 €	
	Animation DJ lors du collage participatif projet art "Tout commence par un sourire" le samedi 15 avril			600 €	
	Temps culturel vendredi soir "Vauréal estival" : concert			1 000 €	
	Gratiféria - samedi 18 novembre - a l'Agora et sur la place des Marchands (association globe croqueurs pour disco, soune)			1 000 €	
CDC	Participation à la Gratiféria .			500 €	
TOTAL ACTIONS FINANCEES PAR LA TFPB POUR LA VILLE en 2023				9 600 €	